

COMMUNE DE GIEY SUR AUJON

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Le maire de Giey-sur-Aujon, par arrêté en date du 02/06/2020, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur plan de zonage d'assainissement.

A cet effet, le tribunal administratif a désigné, en date du 22/01/2020, en qualité de commissaire enquêteur, M. Philippe BONNEVAUX.

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le zonage d'assainissement du 25 juin 2020 au 24 juillet 2020, 17h.

Le dossier technique et administratif ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de la commune, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur place en mairie, et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions :

sur le registre ouvert à cet effet tenu en mairie

ou par écrit, par lettre recommandée, en adressant les correspondances au commissaire-enquêteur à la Mairie de Giey-sur-Aujon - 1, Place de Verdun- 52210 Giey-sur-Aujon, avec mention sur l'enveloppe 'Zonage d'assainissement' ou à l'attention de M. Philippe BONNEVAUX.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Giey-sur-Aujon, le 25 juin 2020 de 9h à 12h et le 24 juillet 2020 de 14h à 17h.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la Communauté de Communes des Trois Forêts (CC3F) à l'adresse suivante : <http://communautedecommunesdes3forets.com/>

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie et à la Préfecture de Haute-Marne aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront reçus et pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique.

A Giey-sur-Aujon, le 02/06/2020.